



# Formation "Passeport Orientation et Formation" 2012

Tout salarié doit être en mesure d'identifier et de faire certifier ses connaissances, ses compétences et ses aptitudes professionnelles, acquises dans le cadre de la formation initiale ou continue, ou du fait de ses expériences professionnelles.

Le congé Passeport Formation donne la possibilité au bénéficiaire d'élaborer, entretenir et utiliser son passeport formation qui reste sa propriété et dont il garde la responsabilité d'utilisation.

**Objectifs** Avec l'accompagnement de consultant expert en matière de Ressources Humaines de formation ou de gestion de carrière, le salarié doit à l'issue de cette action :

- ❖ être en possession d'un passeport formation sous forme papier et informatique
- ❖ savoir le mettre à jour et le faire évoluer
- ❖ savoir l'utiliser selon les circonstances professionnelles

## Contenu

### ○ Phase d'explicitation

- ❖ Qu'est-ce qu'un passeport formation ?
- ❖ Quelle en est son utilité ?
- ❖ En quelles circonstances il peut être utilisé ?

### ○ Phase exploratoire

- ❖ Recensement des formations suivies tout au long de la vie, les diplômes, titres ou certificats obtenus, les emplois exercés ainsi que les compétences, les connaissances et les aptitudes développées.

### ○ Phase de formalisation et mise en main du passeport

- ❖ Ecriture du document
- ❖ Exercice de mise en oeuvre

**Comment formuler votre demande auprès de votre employeur** (pour les Contrats CDI ou CDD en cours)  
*Seulement si vous demandez une autorisation d'absence car l'action peut tout à fait se réaliser hors temps de travail.*

- ❖ L'employeur doit recevoir la demande d'autorisation d'absence au plus tard 2 mois avant le début de l'action
- ❖ Dans le mois qui suit la demande, l'employeur doit faire connaître son accord ou les raisons motivant le report de l'autorisation d'absence (maximum 6 mois).

**Comment formuler votre demande auprès du Fongecif** (pour tous)

- ❖ La demande de prise en charge doit être déposée au Fongécif dont relève votre entreprise ou votre dernier employeur.
- ❖ Une convention tripartite est signée entre vous, le prestataire et le Fongécif. Elle précise les modalités de réalisation. C'est un préalable à toute prise en charge.

#### Prestations sur le temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 60 jours avant la date de début de l'action.** (selon l'échéancier qui vous est remis sur la fiche « Priorités et Echéancier »)
- ❖ Un courrier de notification est adressé après un délai de 8 jours à compter de la date de publication des décisions aux parties concernées.

#### Prestations hors temps de travail

- ❖ Votre dossier complet doit être remis à la Section Locale compétente **au moins 8 jours avant la date de début de l'action.**
- ❖ Un courrier de notification est adressé aux parties concernées avant cette date.

**Un congé Passeport Formation ne peut débuter que lorsque vous aurez remis au prestataire un exemplaire de la convention tripartite signé par le Fongecif Haute-Normandie.**

## Financement de cette action

- ❖ **Pour les salariés en CDI et ceux en cours de CDD**, lorsque l'action s'effectue sur le temps de travail, le Fongécif peut prendre en charge les salaires dans la limite de 6 heures. Votre rémunération est calculée sur la base des sommes que vous auriez perçues si vous étiez resté à votre poste de travail (hors primes annuelles).
- ❖ **Pour tous les salariés ou ex-salariés en CDD**
  - \* Le coût de la prestation est plafonné à 420 €
  - \* Il n'y a pas de prise en charge des frais annexes.

## Liste des Centres qui réalisent cette action en 2012

### Département de l'Eure

ALFA	17 G rue Bizy - BP 112 - 27201 Vernon	02.32.71.21.45
B THUAU CONSEIL	1 rue de l'Artisanat - 27200 Vernon 13 Avenue du Château - 27000 Evreux ( <i>prendre RV à Vernon</i> )	02.32.51.46.72

### Arrondissement du Havre

CCI & CAUX FORMATION	Avenue Pierre Mendès France - 15 rue des Castors - 76290 Montivilliers	02 32 79 55 88
	Antenne de Fécamp : 8 rue du Bailly - 76400 Fécamp	02 35 10 38 39
	Antenne de Lillebonne : Quartier de la Tourbière - 76170 Lillebonne	02 35 38 07 71
CENTRE DE BILANS	13C rue Alcide d'Amboise - 76210 Bolbec	02.35.31.15.25
ORREA	13 place d'Armes - 76700 Harfleur	02.35.51.10.10

### Arrondissements de Rouen / Dieppe

AEDEC	4 rue du grand feu - 76100 Rouen	02.32.10.22.10
AFPA	7 rue des Cateliers - 76801 St Etienne du Rouvray	02.32.81.82.67
ALINEA FORMATION	34/36 rue Saint Filleul - 76000 Rouen	02.35.71.32.76
CECOP	72 rue de Lessard - 76100 Rouen	02.32.18.17.77
CNAM	BP 111 - 76134 Mont Saint Aignan Cedex	02 32 76 95 15
RE-SOURCE	Parc Saint Rémy - Rue Jean Jaurès - 76410 Saint Aubin les Elbeuf	02.35.81.01.32